

**COMMUNE
DE
ST JEAN LES II JUMEAUX**

Le 30/07/2018.



☎ 01 64 35 90 12

☒ 01 64 35 73 69

mairie-st-jean-les-2-jumeaux@wanadoo.fr

Objet : Préconisations contre les inondations.

Premières préconisations pour lutter contre les inondations liées aux débordements des rus :

Suite aux pluies denses de juin, les différents conseils municipaux des villages possédant des rus ont été réunis le mardi 3 juillet afin d'assister à la présentation des projets d'aménagements pour la lutte contre les inondations.

Il a été procédé à une étude portant sur les villes et villages de Trilport, Montceaux, Saint Jean les Deux Jumeaux et Sept sorts.

La problématique de ces villages est l'inondation par ruissellement.

Il a donc été décidé de construire des aménagements sur ces différentes communes.

Pour protéger notre village, il est prévu la réalisation de deux bassins de rétention, envisagés depuis quelques années déjà, un en aval de Montceaux les Meaux et un autre situé à Saint Jean pour protéger le Ru Madame.

Il faut rappeler qu'un dispositif existe déjà : 7 500 m³, situé à proximité du CV9 au niveau des 4 routes (route de la Noue, de Montceaux), bassin qui existe et qui a bien fonctionné et qui malgré sa forte réserve a débordé.

Le carrefour des quatre routes présente une problématique particulière : il s'agit de l'eau qui descend le long du CV9 et arrache les bords de la route : il est envisagé d'installer un busage qui traverse sous la route en amont du bassin existant (ci-dessus évoqué) pour diriger l'eau dans ce bassin.

Nous avons attiré l'attention sur le hameau de Montretout, sinistré deux fois en six mois.

Après une visite sur les lieux, il est proposé d'entretenir les buses, ne pas hésiter à retirer les embâcles. Afin de faciliter l'écoulement du ru éviter les constructions au-dessus qui l'empêchent de couler librement quand il y a affluence d'eau et enfin il faut effectuer le remplacement d'une buse située sur un terrain privé en partage de propriété avec la commune. Il faudrait en prévoir une plus importante.

A la charge des communes d'entretenir les fossés, de les recréer si nécessaire, de nettoyer les buses et les caniveaux.

Une réflexion est engagée pour protéger les maisons du haut de Montretout.

La route abimée par le ruissellement à Montretout doit faire l'objet d'une reconstruction tout en prévoyant une buse en dessous afin de faciliter le passage de l'eau.

Les routes sont très abimées et nous construisons un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès de la préfecture afin de les réparer : les accotements notamment ont subi de graves dégradations et nécessitent d'être réparées en urgence afin de préserver notre réseau routier.

En conclusion, les dernières pluies ont eu lieu en juin, nous sommes fin juillet et nous avons déjà réuni en urgence toutes les instances concernées.

La Préfecture nous propose de bénéficier d'un fonds de solidarité pour nous aider à remettre en état nos routes. L'ensemble du village est concerné et il n'est pas question de privilégier un quartier plutôt qu'un autre, le bourg par rapport aux hameaux. Tous les administrés importent à l'ensemble du Conseil Municipal et nous sommes bien entendu à votre disposition pour vous recevoir. Monsieur Meze se propose de rencontrer en septembre les habitants riverains des rus qui souhaiteraient davantage de précisions. Nous vous tiendrons bien entendu informés.

Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.

